

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire- ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

Nombre de Conseillers
En exercice : 36
Présents : 30
Votants : 33

L'an deux mille dix-sept, le treize mars à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 6 mars 2017

Présents les délégués avec voix délibérative :

Résultat du vote

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Jean Michel FERTIER (Corbel) ; Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Philippe QUINTIN (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; Nicole VERARD, Gérard DAL'LIN (Saint-Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Patrick FALCON, Martine MACHON (Saint- Joseph de Rivière) ; Jean-Louis MONIN, Christian ALLEGRET, Nathalie HENNER, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Céline BOURSIER, Jean-Claude SARTER (Saint-Laurent du Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint Pierre de Chartreuse) ; Jacques RICHEL (Saint Pierre de Genebroz) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Louis BOCCHINO (Saint- Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz)

Pouvoirs : Gérard ARBOR à Patrick FALCON ; Cédric VIAL à Myriam CATTANEO ; Pierre Auguste FEUGIER à Martine MACHON

**OBJET : CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE ET LA
LIGUE CONTRE LE CANCER**

CONSIDERANT que la convention de collecte du verre au bénéfice de la Ligue Contre le Cancer est arrivée à échéance le 31 décembre 2016.

CONSIDERANT que la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse versait 3,05 € par tonne de verre reprise par le collecteur à la Ligue, soit environ 1 800 € par an. Il est proposé de signer une nouvelle convention de 3 ans, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018.

Un autocollant indiquant ce partenariat a été apposé sur chacune des colonnes verre du territoire à l'époque de la signature de la première convention, soit uniquement sur celles situées sur l'ex-Communauté de Communes Chartreuse Guiers. En cas de renouvellement, des autocollants supplémentaires seront récupérés pour les colonnes verre des anciennes Communauté de Communes des Entremonts et du Mont Beauvoir.

CONSIDERANT que le 13 décembre dernier, la commission déchets s'est positionnée en faveur de la signature de cette nouvelle convention.

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président, le Conseil Communautaire, à l'**UNANIMITE** :

- **AUTORISE** le Président à signer cette nouvelle convention de 3 ans, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 14 mars 2017,

